

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

**Remboursement d'un sinistre**

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un accident s'est produit le 14 octobre 2015 au rond-point de la Croix Sainte-Marie à Douchy-les-Mines qui a endommagé un poste de transformation électrique et par voie de conséquence une armoire d'éclairage public.

Suite aux opérations d'expertise du cabinet POLYEXPERT, effectuées à la demande du Cabinet LANQUETUIT-EVRARD-M.S. Assurances, gestionnaire du contrat « Dommages aux Biens » ce dernier propose un remboursement selon le décompte ci-après :

Dommages	4 026,12 €
Franchise	1 000,00 €
Indemnité immédiate	1 818,28€
Indemnité différée	1 207,84 €

Après délibération, le conseil municipal

- AGREE les modalités de ce remboursement
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes  
le ..... et affichage en mairie le .....



Le Maire,  
*[Signature]*

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

**Marché d'assurances  
« Dommages aux Biens et  
risques annexes » - Avenant  
N° 5**

**Date de la  
Convocation :**  
22.06.2016  
**Date d'affichage :**  
22.06.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché d'assurances « Dommages aux Biens » a été conclu le 16 Décembre 2010 avec le Cabinet LANQUETUIT-EVRARD-M.S. Assurances pour un montant de 21.479,18 € T.T.C.*

*Entre Mars 2012 et Février 2014, 4 avenants ont été conclus pour tenir compte de l'évolution des surfaces des bâtiments à assurer.*

*Suite à l'ajout dans la liste des bâtiments communaux de la salle de réunion Georges Sand et à la radiation de 3 bâtiments (le chalet de la pétanque, l'Inspection Académique et le Château de la Barbière), il convient donc de conclure un 5<sup>ème</sup> avenant. La prime due au titre de l'année s'élève donc à 23 256,47 € H.T. soit T.T.C. 25 094,86 € T.T.C., la nouvelle surface des bâtiments à garantir étant passée à 41 168 m<sup>2</sup> au lieu de 43 054 m<sup>2</sup>.*

*Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Mr le Maire à signer l'avenant au marché d'assurance.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*



Le Maire  
*Bellem*

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

*Subventions aux clubs  
sportifs*

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion en date du 11 avril 2016, elle avait fixé à 49.230 € le montant de la deuxième enveloppe des subventions allouées aux associations sportives, ventilée sur la base de la mise en place de manifestations et actions à caractère spécifique.*

*Il lui propose dans le cadre de cette 2<sup>ème</sup> enveloppe de voter les subventions suivantes :*


Le HAINAUT SPORT ADAPTE- HERIN (participation au Championnat de France de Basket sport adapté à GRAVELINES)	300 €
DOUCHY FOOTBALL CLUB (Rencontre internationale U15 et tournoi départemental U11)	1000 €
LA PETANQUE DOUCHYNOISE (Concours du Cochonnet)	400 €
ENTENTE ATHLETIQUE DOUCHYNOISE (Diverses actions KID CROSS – TRIATHLON JEUNES – KIDS ATHLETISME – ACTION AVEC LE CENTRE SOCIAL – MEETING JEUNES – MEETING QUALIFICATIF FSGT – CHAMPIONNAT DISTRICT JEUNES – KID CROSS – INTERVENTIONS DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)	1200 €
DENAIN SERVICE (Signaleurs COURSE CYCLISTE PARIS-ARRAS)	900 €
COD BASKET-BALL ( JOURNEE JEUNES juin)	600 €
COD BASKET-BALL (Interventions dans les accueils de loisirs sans hébergement de l'été)	900 €
COD BASKET-BALL ( Manifestation internationale – septembre)	1285 €
SILHOUETTE CLUB (10 ans de l'association)	1000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7585 €</b>

*Après délibération, le Conseil Municipal vote ces subventions excepté Mr VENIAT, Mme CARLIER Rossana, Mr WOJTOWICZ, Mme GOSSE, Mr LACROIX, Mme CARLIER Virginie, Mr CROMBEZ, Mr BRAHMA, Mr BRUNET, Mr SOUMARE qui ne prennent pas part au vote des subventions aux associations dont ils sont membres conformément à l'article L2121-11 du CGCT.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

Le Maire,  
  


DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

*Subvention au Secours  
Populaire*

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Secours Populaire Français vient en aide aux personnes les plus démunies, victimes des intempéries qui ont frappé durement plusieurs départements dont le Pas-de-Calais et le Nord.*

*Comme il le fait régulièrement lors des catastrophes, le Secours Populaire soutient les familles en difficulté et intervient sur le terrain pour leur apporter une aide matérielle.*

*Aussi, suite à son appel à la solidarité envers nos concitoyens dans la difficulté, il lui suggère de voter en sa faveur une subvention de 1 000 € qui serait imputée à l'article 6574-025.*

*Le crédit sera obtenu en réduisant proportionnellement le crédit inscrit au chapitre 022.*

*Après délibération, le conseil municipal vote cette subvention excepté Mme CARLIER Rossana, Mr WOJTOWICZ, qui ne prennent pas part au vote de la subvention conformément à l'article L2121-11 du CGCT.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*



Le Maire,

*[Signature]*



DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

*Bourse aux projets jeunes*

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016  
Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 13 mars 2012, le conseil municipal avait décidé la mise en place du dispositif "Bourse aux projets jeunes" visant à valoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes Douchynois, et ainsi les accompagner et les aider financièrement dans la concrétisation de leurs projets.*

*Deux projets ont été soumis à la commission concernée qui propose de verser les subventions suivantes :*

### **Projets relevant des domaines sport et loisirs**

1) MISE EN PLACE en JUILLET 2016 d'une AIRE DE JEUX GONFLABLES en direction de l'accueil de loisirs sans hébergement et des familles, ayant pour objectif la rencontre du tout public par le biais d'activités ludiques.

Porteur du projet : Mr MEMBRE Franck

Bourse de 750 euros.

2) MISE EN PLACE en AOUT 2016 d'une AIRE DE JEUX GONFLABLES en direction de l'accueil de loisirs sans hébergement et des familles, ayant pour objectif la rencontre du tout public par le biais d'activités ludiques.

Porteur du projet : Mr BESSIRARD Benoît

Bourse de 750 euros.

*La dépense sera imputée au chapitre 422 article 6714.*

*Après délibération, le conseil municipal AGREE ces 2 projets et OCTROIE les 2 bourses.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes le ..... et affichage en mairie le .....*



*Le Maire,*

*[Handwritten signature]*

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

*Création de postes  
Ecoles maternelles*

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un dispositif de classe « toute petite section » (dite classe bébé) expérimenté à l'école maternelle Mousseron lors de l'année scolaire 2015-2016 va être élargi à la prochaine rentrée scolaire 2016-2017 avec l'ouverture d'une classe supplémentaire pour chacune des écoles maternelles Villars et Victor Hugo.*

*Aussi, il apparaît nécessaire de réorganiser le temps de travail des agents faisant fonction d'ATSEM puisque la prise en charge de ces nouvelles classes impose un renforcement des équipes et de créer ainsi les postes suivants :*

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 31h45 de travail hebdomadaire.

*Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.*

*Après délibération, le conseil municipal AGREE la création de ces postes selon les modalités précitées.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*



Le Maire

*Delorm*



DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

*Régime indemnitaire  
Filière médico-sociale*

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Secrétaire de séance** : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que par le passé plusieurs décisions ont été prises concernant le régime indemnitaire des agents communaux notamment pour les filières techniques, administratives et culturelles.*

*Aussi, il apparaît équitable de prévoir un régime indemnitaire pour le ou les agents de la filière médico-sociale et notamment pour le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants, par équité avec les autres filières de la fonction publique territoriale.*

*Ainsi, les décrets 2002-1105 du 30 août 2002 et 2012-1504 du 27 décembre 2012 relatif à l'IFRSTS (Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires) des services sociaux de l'Etat sont transposables à la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale.*

*Les critères retenus pour bénéficier de ce régime indemnitaire liés aux fonctions exercées sont :*

- Le niveau de responsabilité
- L'animation d'une équipe
- Les missions confiées
- La disponibilité

*Le montant moyen annuel suivant (en fonction du grade occupé par l'agent) est versé mensuellement compte tenu d'un coefficient multiplicateur qui varie de 1 à 7 :*

- Educateur principal de jeunes enfants : 1050 €
- Educateur de jeunes enfants : 950 €

*L'IFRSTS n'est pas cumulable avec les IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires).*

*Après délibération, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour la mise en place de ce régime indemnitaire selon les modalités précitées.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

*Le Maire,*  
  


DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

**Création d'un poste d'agent  
contractuel au Service  
Culturel**

**Date de la  
Convocation :**  
22.06.2016

**Date d'affichage :**  
22.06.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Secrétaire de séance** : Mme LOIRS Sylvie

*Compte tenu de l'évolution des missions du poste de médiateur culturel et de l'organisation actuelle du service culturel et de l'Imaginaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer, à compter de 01/07/2016, un emploi de chargé de mission culture-communication contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet, en application de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, pour exercer les missions suivantes :*

- *Programmation cinéma et réalisation de supports de publication*
- *Conception des outils de communication culturelle et relation avec la presse*
- *Animation des réseaux sociaux, du site culturel internet de la ville et du cinéma*

*Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, compte tenu des missions spécifiques décrites ci-dessus. Le contrat sera renouvelable par tacite reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.*

*L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau 1 (Master spécialité culture, création artistique et développement du territoire) et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, par référence à l'Indice Brut 403 de la grille indiciaire des Rédacteurs Territoriaux.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

*Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE la création de ce poste selon les modalités précitées.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

*De Maire,*  
  


DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

***Redevances d'occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz***

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa réunion du 26 mai 2009 le conseil municipal fixait le montant des redevances d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, au montant maximum prévu par le décret du 26 mars 2002.*

*Il l'informe que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Pour l'année 2016, la redevance due pourra être calculée pleinement pour les chantiers de travaux relatifs à des ouvrages mis en service ou mis en gaz en 2015, à condition que la décision de la collectivité concernée intervienne, avant la fin de l'année 2016, si c'est la première fois qu'elle délibère pour en instituer le principe.*

*Il lui propose donc :*

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, dans la limite du plafond réglementaire pour :



▫ le réseau public de distribution d'électricité :

$$PR'D = PRD / 10$$

Où :

*PR'D, exprimé en euros, correspond au plafond de la redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution ;*

*PRD, correspondant au plafond de la redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R. 2333-105 du CGCT, instauré par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 26 mai 2009, soit (0,381 P – 1204) €*

▫ le réseau public de transport d'électricité :

$$PR'T = 0,35 \text{ €} \times LT$$

Où :

*PR'T, exprimé en euros, correspond au montant plafond de la redevance dû par le gestionnaire du réseau de transport, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux ;*

*LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

▫ Réseaux publics de transport et de distribution publique de gaz :

$$PR' = 0,35 \text{ €} \times L$$

Où :

*PR', exprimé en euros, correspond au plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;*

*L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

*La recette sera imputée à l'article 70323/816.*

*Après délibération, le conseil municipal DECIDE la mise en œuvre de la redevance d'occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz selon les modalités précitées.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*



*Le Maire*  
*[Signature]*

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

*Acquisition d'un terrain sis  
ruelle Musset*

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Secrétaire de séance** : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur André DELSIGNE est propriétaire d'un garage sis ruelle Musset correspondant à la parcelle cadastrée AA 636 qui longe également le parc Maingoval.*

*Il a procédé à la démolition d'une partie de ce garage et suggère de céder à la commune le terrain d'assiette ainsi libéré qui représente une surface de 5m<sup>2</sup>.*

*Cette initiative a eu l'avantage d'améliorer la visibilité dans le virage à hauteur de l'intersection entre la ruelle Musset et la rue Pascal.*

*Aussi, il lui suggère de donner suite à sa proposition et d'acquérir ce terrain pour l'euro symbolique qui sera classé dans le domaine privé communal puisqu'il sera intégré dans le parc Maingoval.*

*Après délibération, le conseil municipal*

- *ACCEPTE l'acquisition pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AA 636,*
- *SOLLICITE l'exonération des droits et taxes d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*



Le Maire

*[Signature]*

DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

*ZAC des Prouettes  
Acquisition d'une parcelle*

**Date de la  
Convocation :**  
22.06.2016  
**Date d'affichage :**  
22.06.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

*Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,*

**ETAIENT ABSENTS** :

*Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

*Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie*

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 3 Mars 2016, elle avait finalisé l'acquisition des 5 dernières parcelles qui restaient à acquérir dans le périmètre de la ZAC des Prouettes dont la parcelle cadastrée C N° 988 d'une contenance de 70a 58ca propriété des consorts RUE pour le prix de 49 000 € soit 6,94 €/m<sup>2</sup>.*

*Les parcelles propriété de Madame LOT Georgette cadastrées Cn°1281, Cn°993, Cn°994 ont été achetées pour un prix supérieur soit 9,51 €/m<sup>2</sup>, aussi les consorts RUE demandent maintenant à bénéficier du même prix au m<sup>2</sup>, ce qui a pour effet de porter le prix de vente de 49 000 € à 67 139 €.*

*L'indemnité d'éviction revenant à l'exploitant agricole du terrain, soit Monsieur Jean-Louis RUE reste fixée à 8 281,86 €, elle sera imputée à l'article 6718-824.*

*Après délibération, le conseil municipal*

- *ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée Cn°988 pour le prix de 67 139 € et le versement de l'indemnité d'éviction à Mr Jean-Louis RUE,*
- *SOLLICITE l'exonération des droits et taxes d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*



*Le Maire*

*[Signature]*

DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

**ZAC des Prouettes  
Cession des terrains à  
l'aménageur**

**Date de la  
Convocation :**  
22.06.2016  
**Date d'affichage :**  
22.06.2016

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Secrétaire de séance** : Mme LOIRS Sylvie

*Suite à la signature des derniers actes de vente à la commune qui a eu lieu :*

- *Le 15 juin pour la parcelle C N° 995, propriété des consorts TELLIER,*
- *Le 23 juin pour les parcelles C N° 993, 994 et 1281, propriété de Madame Georgette LOT-DIDELOT,*

*et la signature prochaine de l'acte de vente de la parcelle cadastrée C n°988 propriété des Consorts RUE*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune va être propriétaire de l'ensemble des parcelles comprises dans le périmètre de la Z.A.C. des Prouettes, soit 10 parcelles représentant une surface totale de 7 ha 66 a 13 ca.*

*Conformément à l'article 8 du traité d'aménagement conclu le 27.02.2015 entre la commune et la société d'équipement et d'aménagement des Ardennes (S.E.A.A.), le concédant soit la commune cède à l'aménageur les terrains soit sous forme d'apport en nature soit à un prix de cession équivalent au prix d'acquisition.*

*Le coût des acquisitions foncières a été pris en compte par l'aménageur dans les annexes 2 et 4 du traité de concession.*

Aussi, il suggère à l'assemblée de céder à la S.E.A.A. l'ensemble foncier constituant la Z.A.C. des Prouettes, soit les parcelles cadastrées :

- C N° 988 pour	70 a 58 ca
- C N° 991 pour	1 ha 05 a 35 ca
- C N° 992 pour	75 a 98 ca
- C N° 993 pour	67 a 25 ca
- C N° 994 pour	97 a 11 ca
- C N° 995 pour	43 a 15 ca
- C N° 1281 pour	1 ha 50 a 95 ca
- C N° 2692 pour	75 a 72 ca
- C N° 2695 pour	51 a 81 ca
- C N° 2696 pour	28 a 23 ca
<b>TOTAL</b>	<b>7 ha 66 a 13 ca</b>

pour le prix d'achat par la commune soit 483.100,60 € auquel s'ajoutent les indemnités d'éviction payées à l'exploitant agricole soit 77.810,96 € soit un prix total de 560.911,56 €.

L'aménageur s'acquittera de ce prix de vente au fur et à mesure de la revente des charges foncières aux constructeurs.

Après délibération, le conseil municipal excepté Mme **CARLIER** Rossana, Mr **RIANCHO**, Mme **ESTAQUET**, Mr **TONARELLI** qui s'abstiennent **ACCEPTE** la cession des 10 parcelles constituant le terrain d'assiette de la ZAC des Prouettes à l'aménageur soit la SEAA selon les modalités précitées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le ..... et affichage en mairie le .....

Le Maire,  
  




DEPARTEMENT  
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-0-

**OBJET**

*ZAC des Prouettes  
Approbation du dossier de  
réalisation*

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016  
Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

*L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.*

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme LOIRS Sylvie

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les décisions prises lors de 2 réunions précédentes :*

*1- Réunion du 1<sup>er</sup> Octobre 2014 : elle avait agréé les objectifs d'aménagement de la ZAC des Prouettes ainsi que les modalités de concertation de la population en application des dispositions prévues à l'article L300-2 du code de l'urbanisme.*

*La phase de concertation a eu lieu du 13 octobre au 21 novembre 2014.*

*Elle avait agréé également agréé les modalités de mise à disposition à la population de l'étude d'impact conformément aux prescriptions de l'article L1222-1-1 du code de l'environnement.*

*Cette mise à disposition a eu lieu du 27 octobre au 21 novembre 2014.*

*2- Réunion du 27 Novembre 2014 : elle avait approuvé la modification du plan local d'urbanisme portant essentiellement sur :*

- *le classement de la zone IAU en zone UB*
- *le classement de la zone 2AU en zone IAU*

*conformément aux dispositions de l'article L123-13 du Code de l'urbanisme.*

*Elle avait également approuvé le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact, le bilan de la concertation préalable ainsi que le dossier de création de la ZAC des Prouettes conformément aux articles L311-1 et R311-2 du code de l'urbanisme.*

*Suite à ces décisions, et conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré, il comprend :*

### **1 - Le projet de programme local des constructions**

*Le projet global accueillera un ensemble d'environ 300 à 330 logements de plusieurs types et un pôle de services et ou activités.*

#### **- Locatif social**

*Ces logements correspondent à la partie la plus dense du programme, et se développent sur la colonne vertébrale du projet, soit l'axe structurant de la ZAC qui relie l'avenue Marcel Cachin à la RD 955.*

*Les logements seront réalisés sous forme de petites unités de voisinage intégrant soit des maisons groupées de 4 pièces, soit des bâtiments intermédiaires composés de 2 pièces ou de 3 pièces incluant chacun quatre logements superposés, avec accès individualisé.*

#### **- Lots libres**

*Ces lots libres sont situés au nord de l'axe structurant.  
Ils constituent une transition avec la zone urbaine de la commune.  
Ils sont desservis par les voies secondaires.*

#### **- Logements en accession sociale**

*Ils seront également réalisés sous forme de petites unités de voisinage incluant chacun 4 logements.*

*De plus petite taille, ils sont composés de 2 et 3 pièces, afin de permettre ainsi l'accession, entre autres, aux jeunes ménages et aux personnes à revenu modeste.*

#### **- Logements spécifiques de type béguinage pour personnes âgées**

*Les béguinages correspondent à des logements de plain pied et composés de 2 et 3 pièces.*

- *A la pointe ouest de l'axe structurant et à proximité de l'avenue Marcel Cachin un pôle de services et ou d'activités composé de 2 bâtiments d'environ 250 m<sup>2</sup> positionnés de part et d'autre de l'axe structurant permettront d'accueillir des services ou des activités diverses.*

### **2 - Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone**

*Le programme d'aménagement de la ZAC intègre la réalisation d'un réseau de voiries, d'espaces publics et d'un bassin de rétention des eaux de ruissèlement qui seront rétrocédés à la commune.*

### **3 - Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps**

*Le plan de financement prévisionnel fait apparaître des dépenses et des recettes arrêtées à 4 829 826 €.*

*Le financement des dépenses est assuré par les recettes liées aux cessions des charges foncières.*

*La participation de la ville est constituée par la prise en charge du coût des raccordements de la ZAC aux réseaux extérieurs.*

#### **4 - Un complément à l'étude d'impact**

*L'étude d'impact jointe au dossier de création de la ZAC sera complétée en précisant le nombre de logements 300 à 330 au lieu de 286 aux pages 6 (Présentation du projet), 39 (programmation) et en précisant que le programme comprend 2 bâtiments à usage de services et ou activités.*

*D'autres précisions mineures seront également apportées sur divers points, celles-ci ne remettront pas en question son contenu initial.*

*Aussi, conformément aux dispositions du ;*

- *Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Code de l'Urbanisme, notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants, L300-2, L311-1 et suivants, R311-1 et suivants,*
- *Vu les délibérations en date du 27 Novembre 2014 précitées relatives à l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme et à l'approbation du dossier de création de la ZAC des Prouettes,*
- *Considérant que le dossier de réalisation de la ZAC des Prouettes a été établi conformément aux dispositions de l'article R311-7 du Code de l'Urbanisme et le rapport de Mr le Maire*

*Après délibération, le conseil municipal, excepté Mme CARLIER Rossana, Mr RIANCHO, Mme ESTAQUET, Mr TONARELLI qui s'abstiennent, APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC des Prouettes établi conformément aux dispositions de l'article R311-7 du Code de l'urbanisme. La présente délibération sera affichée pendant un mois à l'entrée de l'hôtel de ville.*

*Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du CGCT.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes*

*le ..... et affichage en mairie le .....*

*Le Maire,*  
  


DEPARTEMENT  
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT  
de VALENCIENNES

-O-

**OBJET**

**ZAC des Prouettes  
Cahier des charges général  
de cession de terrain**

Date de la  
Convocation :  
22.06.2016

Date d'affichage :  
22.06.2016

Nombre de  
Conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le trente juin le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS** : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, NOULIN, SANTERRE, BALASSE, MARCAILLE, LECARPENTIER, SOUMARE, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, SALVA, KULCZYCKI, CARLIER Rossana,

**ETAIENT ABSENTS** :

Mr DULIEU a donné **procuration** à Mme LOSFELD  
Mr CROMBEZ a donné **procuration** à Mr VENIAT  
Mme PULLIAT a donné **procuration** à Mme MATUSZEWSKI  
Mr LACROIX a donné **procuration** à Mr BALASSE  
Mme CARBOULET a donné **procuration** à Mme CHOTEAU  
Mr DERRADJ a donné **procuration** à Mr SANTERRE  
Mme GUILAIN a donné **procuration** à Mme GOSSE  
Mr BRUNET a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ  
Mme SOLOCH a donné **procuration** à Mme LOIRS  
Mme MEREY a donné **procuration** à Mme SALVA  
Mme DE GRES a donné **procuration** à Mme CARLIER Virginie  
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Secrétaire de séance** : Mme LOIRS Sylvie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aménagement et l'équipement de la ZAC des Prouettes ont été confiés à la SEAA par traité de concession d'aménagement conclu le 27/02/2015 suite à la décision prise par le Conseil Municipal le 05/02/2015.

Les missions de l'aménageur eu égard notamment aux obligations des acquéreurs constructeurs sont définies précisément dans les cahiers des limites de prestations qui figurent dans le cahier des charges de cession de terrain.

D'une façon générale, l'aménageur acquiert de la commune les terrains et droits nécessaires à l'aménagement de la zone,

- Réalise tout ou partie des voiries et réseaux divers desservant les constructions ou les îlots opérationnels
- Cède les terrains et droits réels y afférant aux constructeurs
- Rétrocède à la commune les terrains destinés à être classés dans le domaine public communal.

Après délibération, le conseil municipal, excepté Mme CARLIER Rossana, Mr RIANCHO, Mme ESTAQUET, Mr TONARELLI qui s'abstiennent, AGREE le cahier des charges général de cession de terrain.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le ..... et affichage en mairie le .....



Le Maire,

*[Signature]*